



Titre de séjour « Carte bleue européenne »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante.

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Informations sur le dossier

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.
- ☐ Contrat de travail pour une activité salariée hautement qualifiée, daté et signé par les deux parties, portant sur un salaire annuel brut équivalent au salaire annuel brut moyen actuellement en vigueur, pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
 - Le contrat de travail doit mentionner l'identité des parties, la date du début du contrat de travail, le lieu de travail, la nature de l'emploi occupé, la durée de travail et la rémunération.
 - Information : La liste exhaustive des mentions figure sous <https://itm.public.lu/fr/questions-reponses/droit-travail/contrats-travail/a/a7.html>
 - La rémunération annuelle au moins égale au montant fixé par règlement grand-ducal (actuellement 65.652 euros)
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Diplômes et qualifications professionnelles requises pour l'exercice de l'activité salariée
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire
- ☐ Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen



Documents facultatifs

- ☐ Justificatif d'expérience professionnelle (p.ex. des certificats de travail)
 - ☐ Preuve que l'employeur dispose d'une autorisation d'établissement valide
-